



Circulaire n° 4011

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

- Objet :**
1. Mise en œuvre de la gestion par objectifs : établissement d'une cartographie des fonctions pour le secteur communal
 2. Création d'une plateforme d'information relative à la gestion des ressources humaines par le ministère de l'Intérieur

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans une volonté d'accompagner et de soutenir les communes et entités assimilées dans l'acquisition de connaissances et le développement de savoir-faire dans le domaine de la gestion des ressources humaines, j'ai le plaisir de vous faire parvenir des informations sur deux projets lancés par le ministère de l'Intérieur.

1. Gestion par objectifs (GPO): établissement d'une cartographie des fonctions pour le secteur communal

Ainsi que vous le savez, la réforme du statut général des fonctionnaires communaux en 2017 a introduit le système de la gestion par objectifs, dont l'objectif est d'assurer la performance générale de l'administration et la performance individuelle des agents qui en font partie.

A côté des formations « Introduction à la GPO » organisées en 2020 et 2021 en collaboration avec le Centre de gestion du personnel de l'Etat (CGPO), le ministère de l'Intérieur a coordonné un projet-pilote dont l'objectif, après vérification de l'applicabilité dans le secteur communal de la démarche « Fonctions et compétences » élaborée par le ministère de la Fonction publique, était d'établir les bases d'une cartographie des fonctions communales. Des explications relatives à la description des fonctions comme un des piliers de la gestion par objectifs se trouvent dans le [guide](#) qui vous a été transmis par circulaire ministérielle le 21 janvier 2020 (n°3761) .

En coopération avec un groupe de communes et de syndicats-pilotes, le SYVICOL et des représentant-e-s d'organisations syndicales, une trentaine de descriptions de fonctions ont ainsi été élaborées et validées au cours des derniers mois. Dans la mesure où elles sont censées avoir un caractère générique, utilisables

dans le secteur communal dans son ensemble, ces propositions de descriptions seront désormais mises à disposition de toutes les administrations.

La cartographie est un outil évolutif et a vocation à être complétée au fur et à mesure par d'autres descriptions de fonction. J'invite par conséquent les représentant-e-s d'administrations intéressé-e-s à participer à l'élaboration de descriptions de fonctions supplémentaires de contacter Madame Nadja Poensgen (nadja.poensgen@mi.etat.lu).

2. Création d'une plateforme d'information relative à la gestion des ressources humaines par le ministère de l'Intérieur

L'ensemble de la documentation relative à la gestion par objectifs ainsi que la cartographie des fonctions du secteur communal peut être consultée sur la plateforme Sharepoint « Ressources humaines du secteur communal » que le ministère de l'Intérieur vient de mettre en place.

A terme, la plateforme a vocation de proposer aux agent-e-s en charge de la gestion de ressources humaines, mais aussi aux membres des collèges des bourgmestre et échevins en tant qu'autorité de surveillance du personnel, accès à toutes sortes d'informations pertinentes susceptibles de les aider dans l'exercice de leurs fonctions. A travers cette initiative, le ministère de l'Intérieur entend franchir une nouvelle étape en matière de développement du conseil aux communes dans le domaine « personnel et organisation ».

Pour obtenir un accès à la plateforme SharePoint, les personnes intéressé-e-s sont prié-e-s d'envoyer un mail à l'adresse sharepoint-rh@mi.etat.lu en indiquant leur fonction.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding